

Le 17 juillet 2023

AVIS D'INTÉGRATION DES SECTEURS SUIVANTS À LA ZONE DE MARCHÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE-THERÈSE :

- rue Agnès-Parent (adresses n^{os} 1421 et 1140)
- rue Copping
- rue Demers
- rue Docteur-Loedel (du)
- rue Gauthier Sud (adresses n^{os} 17 à 212)
- rue Généreux
- rue Line-Rainville
- rue Marsolais
- rue Poirier
- rue Gervais
- rue Ladouceur (adresses n^{os} 806 à 1549)
- rue Lavallée
- rue Louis-Cyr
- ch. des Prairies (adresses paires n^{os} 244 à 400)

Madame,
Monsieur,

Jusqu'à tout récemment, les élèves du secteur où vous habitez étaient transportés sans frais, entre leur domicile et l'école, sans égard au fait qu'ils résidaient à moins de 1,6 km de l'école.

Ce secteur a récemment fait l'objet d'une réévaluation. Les élèves qui y résident retrouveront leur statut de « marcheurs » à compter de septembre prochain et ne seront plus transportés d'office par le service de transport scolaire.

Cette réévaluation est motivée par l'ajout d'un brigadier, par la ville de Joliette, à l'angle de la rue Ladouceur et du chemin des Prairies. Nous invitons les élèves du secteur à emprunter ce chemin pour se rendre à l'école.

Espérant que ce changement ne vous occasionnera pas trop de désagréments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service de l'organisation scolaire et du transport